

PROCES-VERBAL DE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Etaient présents : M. Claude PETIT, Mme Christine CHARLOT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Virginie MACÉ, M. Didier DUVAL, adjoints et M. Frédéric TAVERNIER, conseiller municipal délégué.

M. Daniel LE COUSIN, Mme Véronique FERMÉ, Benoist VAILLOT, Mme Isabelle LE GUELLEC, M. Emmanuel HERBET, Mme Margaret CHEVALIER, Mme Bigué THÉBAULT, Mme Virginie PERIERS, Mme Marion LELOUP, M. Sylvain CHARLOT, Mme Nicole JUBERT, M. Pierre MÉLIAND, M. Jean-Luc ESPINASSE (a quitté la séance à 21h08), Mme Odile CADINOT, M. Nicolas DUFORT, Mme Claire CANARD (a quitté la séance à 21h08), conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Marie-Christine CASTEL, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Virginie PERIERS), M. Didier PONTY, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à Mme Christine CHARLOT).

Secrétaire de séance : Mme Bigué THÉBAULT, conseillère municipale.

En préambule de cette réunion, M. le Maire fait allusion aux événements qui se sont produits mercredi dernier. Il indique qu'il était aujourd'hui au collège, lors de la remise des brevets. M. le Principal rappelait que lorsque l'on atteint le brevet, on apprend à écrire, à lire et compter. On apprend l'histoire qui est la nôtre. C'est une chance d'apprendre. On apprend toutes ces choses qui nous permettent d'avoir cette capacité d'analyse, des capacités de recul nous permettant de raisonner et donnant une capacité à faire des choix. On ne s'en rend pas compte mais tout simplement la chance que nous avons de vivre dans un pays où nous sommes libres. Le 14 juillet dernier, M. le Maire faisait remarquer que sur la façade de la Mairie, et cela est rare, il manque trois mots qu'il s'est engagé à ce que l'on puisse lire sur la façade de notre Mairie, d'ici le 14 juillet prochain : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il indique qu'il ne nous échappe pas quel est le premier de ces mots. Et c'est avec plaisir qu'il aura à voir apparaître ces mots, et notamment le mot Liberté. M. le Maire trouve que l'on ne doit pas avoir peur, mais clamer haut et fort nos valeurs. M. le Maire demande qu'une minute de silence soit respectée en hommage à ceux qui sont partis et qui croyaient fondamentalement à la liberté. (Toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent et observent cette minute de silence. M. le Maire les en remercie).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

M. le Maire tient à préciser qu'il y a eu une erreur concernant les personnes présentes, notamment Mme FERMÉ, qui n'a pas à apparaître à la fois dans les membres présents et excusés. Cette erreur a été rectifiée sur le compte rendu et sur le procès-verbal que nous allons vous transmettre pour signature.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2014 **est adopté à l'unanimité.**

M. le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations du conseil municipal, dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

49	07/12/2014	Défense de la ville. Contentieux avec BE TECHNIROUTE. Mandatement d'un avocat pour la procédure au tribunal administratif	Maître Jean-claude ALEXANDRE Avocat à ROUEN		
50	22/12/14	Renouvellement marché netto decor	Netto decor	49013.64€	

FINANCES – DEVENIR DE L'ANCIEN GYMNASSE DU COLLEGE :

Rapporteur : M. Le Maire

Le nouveau collège de Duclair, comportant un gymnase, est désormais opérationnel depuis début novembre 2014. La Ville est d'ailleurs en contact avec le collège et les services du Département de Seine-Maritime, en vue de l'élaboration d'une convention pour permettre l'utilisation de ce nouveau gymnase par les associations locales, à compter du 1^{er} septembre 2015. Cette démarche vise notamment à préserver les finances municipales car il est très probable que les charges de fonctionnement du gymnase neuf seront économiquement plus avantageuses que celles de l'ancien.

Dans l'attente, se pose la question du devenir de l'ancien gymnase du collège, construit dans les années 70 sur une emprise foncière d'une surface de 5500 m², et celle de la continuité en ce lieu du déroulement des activités des associations locales.

Le syndicat intercommunal du collège a pris position sur ces deux sujets, par délibération en date du 17 décembre 2014, proposant :

- La cession à la Ville de l'ancien gymnase (incluant son emprise foncière) pour un montant de 541 000 €,
- La prolongation jusqu'au 31 janvier 2015 de l'utilisation de l'ancien gymnase par les associations Duclairoises, avec prise en charge en totalité par la Ville, pour cette période, des frais découlant de la dite utilisation.
- La cession à la Ville d'une emprise foncière d'une surface de 7500 m², à proximité de l'ancien gymnase, pour un montant de 40 €/m², soit 300 000 €

(Il est précisé que le syndicat du collège s'appuie sur un avis délivré par France Domaine en date du 3 juillet 2014)

Le syndicat du collège sollicite, à l'égard des propositions qu'il formule, une prise de position du conseil municipal pour le 31 janvier 2015 au plus tard et précise qu'au-delà de cette date, il proposera à la vente l'ensemble des biens, au plus offrant.

A 21h08, Mme CANARD et M.ESPINASSE quittent la séance et ne participent pas au vote des décisions.

Vu la délibération du syndicat intercommunal du collège en date du 17 décembre 2014,
Considérant le contexte financier général de la Ville,
Considérant les projets d'investissements municipaux déjà en cours ou engagés,
Considérant que la Ville ne dispose pas des moyens financiers qui lui permettraient de conserver l'ancien gymnase du collège, et qu'elle procéderait donc à sa démolition,
Considérant les contacts engagés avec le collège de Duclair et les services du Département, en vue de l'utilisation du nouveau gymnase du collège par les associations Duclairoises à compter du 1^{er} septembre 2015,
Considérant qu'en attendant cette date il convient de garantir la continuité des activités de ces associations durant le premier semestre 2015,
Considérant l'intérêt pour la Ville d'acquérir une emprise foncière, d'une surface totale de 13 000 m², propice à la réalisation ultérieure de projets municipaux,
Considérant que, bien que le Plan Local d'Urbanisme ne soit pas encore adopté, la Ville souhaite que les terrains appartenant au syndicat du collège ne soient pas destinés à la construction de logements mais à la réalisation de différents projets d'intérêt public et à des entreprises,
Considérant que l'utilisation de l'ancien gymnase du collège jusqu'en juin 2015 rendra un service aux habitants de l'ensemble du canton, membres des associations,

Considérant que cette utilisation soulagera financièrement les communes membres du syndicat du collège des coûts d'utilisation qu'elles auraient à leur charge si Duclair n'utilisait pas l'ancien gymnase,

Vu l'avis favorable émis par la commission municipale finances, développement économique, emploi, lors de sa réunion du 2 janvier 2015,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte le principe de proposer au syndicat du collège l'acquisition par la Ville de l'emprise foncière jouxtant l'ancien gymnase, d'une surface de 7500 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AP 222, pour un montant de 20 € le m², soit un total de 150 000 €,
- Adopte le principe de proposer au syndicat du collège l'acquisition de l'ancien gymnase incluant son emprise foncière d'une surface de 5500 m², à hauteur de la différence entre le prix du terrain sur une base de 20 € le m² (soit 110 000 €) et le coût estimé de la démolition.
- Adopte le principe de proposer au syndicat du collège la poursuite de l'utilisation de l'ancien gymnase par les associations duclairoises, rassemblant des adhérents de l'ensemble des communes du canton, jusqu'à juin 2015 inclus, y compris si la proposition d'achat ne convenait pas au syndicat du collège,
- Adopte le principe de proposer au syndicat du collège la prise en charge par la Ville à 100% du coût de fonctionnement découlant de cette utilisation, et à hauteur de 55 % du coût salarial du gardien, pour cette période, sur la base du coût prévisionnel des dépenses de fonctionnement listées pour 2015 par le syndicat du collège.
- Autorise M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à effectuer toutes démarches nécessaires visant à formuler officiellement auprès du syndicat du collège de Duclair l'ensemble des propositions contenues dans la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants à ces deux sujets seront inscrits ultérieurement au budget de la Ville, en fonction de la réponse apportée à la Ville par le syndicat du collège.

Vote : adopté à la majorité (3 voix contre : Mme CADINOT, M.DUFORT, M.MELIAND).

Commentaires :

Un long débat, au cours duquel sont développés les arguments ci-dessous, s'engage :

Pour le groupe majoritaire :

M. le Maire :

- Si l'on investit de manière importante, ce sera pour soutenir le développement économique dans la commune,
- L'idée est claire, il n'est pas question ni d'avoir 2 gymnases dans la commune, à l'heure où les dotations baissent et où l'on parle de mutualisation, ni de racheter à n'importe quel prix,
- Il y a un gymnase neuf à Duclair : celui du nouveau collège.
- Il y a une emprise foncière de 13 000 m² au total, ce n'est pas négligeable. A un prix raisonnable, la commune est un acheteur sérieux.
- Il n'est aucunement dit que la démolition aurait lieu l'année prochaine,
- S'agissant de l'ancien gymnase, M. le Maire regrette que le syndicat du collège n'est fourni aucun diagnostic (amiante et plomb),
- Précise que si la réunion de ce soir a lieu sur ce sujet c'est tout simplement que le syndicat du collège a demandé à la ville de se positionner pour le 31 janvier 2015, dans un délai court puisque la délibération du syndicat du collège date du 17 décembre 2014,
- Rappelle (en réponse à Mme CADINOT) que la précédente municipalité avait certes provisionné 450 000 € mais qu'elle n'avait pris aucun engagement formel (M. le Maire

donne lecture de la lettre de la Mairie de Duclair, datant de 2011, qui évoquait « une éventualité » tout en précisant « aucune délibération n'a été prise à ce jour »),

- Rappelle qu'aucune délibération n'a été prise par le Conseil Municipal précédent concernant l'achat du gymnase,
- Rappelle que l'absence de délibération allant dans ce sens a formellement été formulée dans un courrier de Joseph Macé à destination de Bernard Léger,
- Souligne que le besoin d'une salle des fêtes est un besoin que l'on entend s'exprimer dans Duclair,
- Trouve nécessaire de bien distinguer les deux sujets en question, celui de l'achat du gymnase et des terrains et celui de l'utilisation du gymnase par les associations,
- Indique clairement que ceux qui voudront obliger Duclair à racheter n'y réussiront pas et précise que s'il y avait d'autres acheteurs, il y a longtemps de que M. LEGER ne contacterait plus Duclair,
- Indique qu'il y a eu des rendez-vous avec les responsables associatifs, qui ont été écoutés, et qui comprennent la position de la commune.

Mme CHARLOT :

- Précise que lors de la réunion du syndicat du collège elle a indiqué que la ville avait identifié le besoin d'une salle des fêtes, sans qu'un engagement ferme ait été pris à ce sujet,
- Précise (en réponse à Mme CADINOT), que le syndicat n'avait pas fait son budget en prenant en compte un rachat car à l'époque (2011) la ville n'avait donné aucun prix. Mme CHARLOT précise qu'en revanche, le prochain budget du syndicat sera élaboré en fonction de ce point (selon qu'il y aura rachat ou non).

Pour le groupe n'appartenant pas à la majorité :

M. DUFORT :

- Indique que le sujet d'une salle des fêtes n'a jamais été évoqué en conseil municipal,
- Trouve qu'acheter, puis démolir, c'est scandaleux, pour reconstruire une salle des fêtes (cette construction qui, selon lui, pourrait être estimée à 2 millions d'euros)
- Souhaiterait que soit comparés les deux scénarii suivants : rachat + démolition / rachat + réhabilitation,
- Indique, en s'adressant à M. le Maire, que cette idée de réhabiliter figurait dans son programme,
- S'exprimant au nom de son groupe, et indiquant que celui-ci ne comprend pas la proposition du groupe majoritaire de racheter pour démolir : « nous souhaitons que notre proposition soit débattue avec l'ensemble des membres du conseil municipal »,
- Trouve que les décisions ne se discutent pas dans la rue et que ce n'est pas lors de rendez-vous individuels que les décisions se prennent,
- Admet s'être abstenu lors de la réunion de la commission de finances du 2 janvier, arguant ne pas avoir tous les éléments d'information nécessaires, et précise qu'il n'est pas en accord avec l'ensemble des propositions faites par le groupe majoritaire,

Mme CADINOT :

- Dit ne pas comprendre le « pourquoi » du changement d'orientation sur ce dossier, sachant que l'ancienne équipe avait provisionné pour cela 450 000 €,
- Indique penser que le syndicat du collège avait donc dû faire ses calculs, en tenant compte du rachat.

En cours de débat, M. le Maire est amené à rappeler à l'ordre M. DUFORT, en lui demandant de respecter le règlement intérieur, concernant notamment la prise de parole. M. le Maire souligne qu'il s'agit de la seconde fois que cela se produit.

M. le Maire souligne le travail accompli par M. BERTHO et ses équipes pour organiser une commission de finances le 2 janvier, puis une réunion de conseil municipal le 9 janvier, ce qui à son sens relevait de l'exploit.

FINANCES – CRÉDITS ANTICIPÉS SUR BUDGET 2015.

Rapporteur : M. Claude PETIT

Les dispositions de l'article 7 de la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 modifiée, reprises par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612.1 précisent que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre ces dispositions, étant précisé que rien ne s'oppose à ce qu'il existe pour une même opération des crédits budgétaires ouverts :

- au titre d'un report de l'année précédente ou provenant des dépenses prévues votées mais non mandatées.
- au titre des crédits concernant des dépenses nouvelles en application des dispositions précédemment indiquées.

Les autorisations maximales d'ouverture de crédits anticipés se décomposent comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts au BP 2014	Autorisation d'ouverture de crédits possibles avant BP 2015 (25 %)
20 - Immobilisations incorporelles	297 929.14 €	74 482.00 €
21 - Immobilisations corporelles	805 136.69 €	201 284.00 €
23 - Immobilisations en cours	678 132.17 €	169 533.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'ouvrir des crédits en investissement, avant l'adoption du budget primitif 2015, comme suit :

Chapitre	Opération ou achat concerné	Montant
20 - Immobilisations incorporelles	Maîtrise d'Œuvre réaménagement intérieur de la Mairie	35 000.00 €
	TOTAL CHAPITRE 20	35 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	Travaux Mairie – Construction d'un ascenseur	100 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	Mobilier de bureau	10 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	Matériel informatique	5 000,00 €
	TOTAL CHAPITRE 21	115 000,00 €
	TOTAL DES CREDITS OUVERTS	150 000,00 €

- Autorise l'engagement, la liquidation, le mandatement de ces dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2015.

Vote : adopté à la majorité (2 abstentions : Mme CADINOT, M.MELIAND).

Commentaires :

M. MELIAND indique qu'il y a des restes à réaliser et que l'on peut, selon lui, se demander pourquoi. Il indique (s'exprimant au nom de son groupe) qu'en ce qui concerne le budget 2015, il y a des choix faits alors que l'ordre naturel des choses serait d'avoir d'abord un débat sur les orientations budgétaires, ce qui permettrait d'avoir une vision sur les investissements 2015, puis on procède à l'ouverture des crédits.

M. PETIT répond que depuis de nombreuses années (environ 10 ans), le débat d'orientations budgétaires se fait à Duclair courant février. M. PETIT précise que l'ouverture des crédits anticipés ne signifie pas que l'on va les utiliser, mais que cela ouvre la possibilité (il illustre son propos, en citant d'une part la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la Mairie qui est un dossier engagé, et d'autre part l'exemple d'un matériel tombant en panne qui serait alors à remplacer ce qui implique d'avoir les crédits ouverts pour cela).

M. le Maire indique qu'il rejoint l'idée, qu'il avait évoquée d'ailleurs en commission de finances, d'avoir un débat sur les orientations budgétaires en fin d'année afin de pouvoir voter le budget très tôt l'année suivante. M. le Maire précise que cette année, le calendrier « habituel » de Duclair sera conservé, s'agissant d'une année particulière (problématique de dotations, incertitudes liées à la Métropole). M. le Maire conclut en souhaitant voir évoluer le système, avec, pour le budget 2015, un débat d'orientations budgétaires situés en fin 2015.

COMMUNICATIONS :

M. le Maire donne lecture de la lettre reçue de M. BERTHO, Directeur Général des Services, remerciant les membres du conseil municipal lui ayant témoigné des marques de sympathie pour lors du décès de sa mère.

REPONSES aux Questions orales d'intérêt général posées par les élus minoritaires :

1) Quel programme a été présenté ou va l'être dans le cadre du contrat de proximité et de solidarité qui prévoit le versement des subventions du département?

M. le Maire précise que le contrat de proximité et de solidarité (C.P.S.) du Département ne prévoit pas le versement « des » subventions du Département, mais le versement « de » subventions du Département dans un cadre bien spécifique défini par le C.P.S. M. le Maire précise que s'agissant des travaux autres, les subventions du Département peuvent toujours être utilisées par la ville de Duclair. M. le Maire rappelle une nécessité de prudence, quand le Département verse des subventions, car celui-ci est particulièrement endetté, c'est le deuxième de France après la Corrèze et M. le Maire trouve que cela est plutôt inquiétant. M. le Maire indique que la Cour Régionale des Comptes a récemment mis en avant un problème de gestion et des subventions accordées avec une certaine largesse. M. le Maire indique qu'il est toujours surpris, une fois de plus car on lui pose des questions sans jamais avoir fait de propositions et sans avoir évoqué les sujets dans les commissions, notamment celle des finances. Effectivement, il y a le C.P.S. : aucun projet de la commune ne s'inscrit particulièrement dans ce cadre. Il y a un projet important qui est le chantier d'insertion de la MJC, qui se trouve dans la commune. M. le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec le Département et la Préfecture, car le chantier d'insertion va devoir partir du préfabriqué qui se trouve à côté de l'école. Nous avons évoqué le fait de soutenir le chantier d'insertion car il y a des emplois en jeu. M. le Maire indique que lorsque qu'il a rencontré M. Nicolas ROULY, celui-ci lui a confirmé que ce projet ne rentrerait pas, à priori, dans le cadre du C.P.S.

2) Qu'advient-il du terrain de la cour Mouty et de l'ancienne école des garçons ?

S'agissant de la cour Mouty, M. le Maire pense que celle-ci, qui se trouve au cœur de la ville, n'a pas vocation à rester un parking. M. le Maire précise que n'importe quelle personne qui gère une situation comme celle-là ne fait pas un parking en centre-ville. M. le Maire pense qu'à terme, il sera demandé à France Domaine d'indiquer la valeur de ce terrain, pour envisager la vente pour qu'il y ait à cet endroit des logements et peut-être autre chose.

S'agissant de l'école des garçons, M. le Maire indique qu'il y a un bâtiment qui fait partie du patrimoine de la commune et auquel les uns et les autres sont attachés : nous avons toujours dit qu'il devrait être réhabilité et qu'il pourrait accueillir un projet pour la commune, à préciser. M. le Maire précise qu'effectivement nous ne nous sommes jamais prononcés trop vite parce qu'il souhaite que l'on rassemble les commissions pour que l'on puisse réfléchir à ce que l'on pourrait faire. Donc, rien n'est arrêté pour le moment.

3) Quelles mesures urgentes vont être mises en œuvre par la municipalité afin de garantir la sécurité physique des élèves aux abords du nouveau collège, compte tenu des problèmes de circulation et de stationnement identifiés aux heures d'entrée et de sortie ?

Les problèmes de circulation d'entrée et de sortie du collège sont réels avec le collège et l'ont toujours été, même à l'époque de l'ancien collège. M. le Maire précise que ce n'est pas le nouveau collège qui fait que les gens se garent sur les trottoirs, cela fait bien des années qu'ils le font, ici et là. M. le Maire précise qu'il a fait une proposition lors du dernier conseil d'établissement du collège, en disant que nous allons utiliser notre police municipale, puis que nous allons échanger sur ce sujet avec la gendarmerie pour mettre un dispositif en place. M. le Maire précise que depuis 6 ans, on n'a pas vu un policier municipal à la sortie du collège. Depuis une semaine, les policiers municipaux y sont, deux fois par semaine, de façon aléatoire, car il y a aussi la sortie de l'école primaire, où il y a un policier municipal au croisement avec la rue Louis Bourdon, ce qui était une demande des parents. M. le Maire précise qu'il fait un point tous les vendredis avec la police municipale, et un point un vendredi par mois avec la gendarmerie, qui a indiqué que lorsqu'ils sont postés au collège, pas une voiture ne tente de se garer sur les trottoirs. M. le Maire indique avoir échangé ce matin avec le Major GUERY et qu'il formalisera une demande visant à ce que la gendarmerie aille plus souvent au collège. M. le Maire trouve qu'il faut que ce soit quelque chose qui s'inscrive dans le temps et que les gens, prévenus qu'ils n'ont pas à se garer sur les trottoirs, seront verbalisés.

4) Quelles seront les modalités de consultation des duclairois relative au projet d'aménagement de la place du général de Gaulle ?

M. le Maire indique qu'il s'est demandé si la question venait de personnes qui vivent dans Duclair parce que dans le journal municipal il a été clairement expliqué la manière dont les habitants étaient consultés. M. le Maire ajoute que sur le panneau lumineux de la Ville il est mentionné que les uns et les autres peuvent nous faire part de leurs propositions et que certaines ont d'ailleurs été reçues ces deux derniers mois. M. le Maire précise qu'il est procédé de la même manière sur le site internet de la municipalité. M. le Maire précise que lorsqu'il y aura un projet, des esquisses seront présentées.

5) Pourquoi refuser d'étudier la question de la réfection du moulin qui appartient au patrimoine local alors que les coûts supportés par la commune à cette fin seraient inférieurs au coût de sa destruction ?

M. le Maire précise que le Conseil Municipal qui s'est réuni le 20 février 2014 a voté à l'unanimité, et sans aucune remarque à l'époque, des crédits qui prévoyaient la démolition de la « maison INNE » ainsi que celle du moulin. M. le Maire précise que depuis, la démolition a eu lieu, M. BELLEC, directeur des services techniques, a depuis mis cela en musique. M. le Maire indique qu'il s'interroge car c'est une fois que la démolition a eu lieu que l'on nous questionne sur ce que l'on veut faire du moulin. M. le Maire précise que l'état du moulin justifiait sa démolition mais, comme il l'avait indiqué à l'époque, car nous sommes conscients qu'il y a une problématique de protection du patrimoine et un attachement, nous avons donc gardé un mur de soutènement et la

roue, avec l'idée de la mettre à l'avenir en valeur avec l'espace qui est autour et qui a été dégagé. M. le Maire précise que les commissions concernées se réuniront pour discuter de la manière dont cet espace pourra être aménagé.

La séance est levée à 22h05.

*Le Maire,
Jean DELALANDRE*